

vivre · découvrir  
investir · participer

Rivière·  
du·Loup



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## La Ville condamne les propos tenus à la radio par un de ses employés

**Rivière-du-Loup, le 25 octobre 2023** – La Ville de Rivière-du-Loup désire informer la population qu'elle condamne fermement les propos tenus hier sur les ondes de la station CIEL-FM par Stéphane Arbour, pompier au Service de sécurité incendie, et qu'elle s'en dissocie complètement.

Bien que les propos n'aient pas été tenus dans un contexte professionnel et que M. Arbour agissait à titre personnel, la gravité des propos tenus sont susceptibles d'entacher la réputation de la Ville et de heurter ceux et celles qui les ont entendus, notamment nos employés et les citoyens.

La Ville ne tolère pas les paroles et les actes de violence, que ce soit en milieu de travail ou à l'extérieur. La liberté d'expression ne permet pas de propager des paroles dont la portée peut blesser ou porter atteinte, notamment au droit à l'intégrité de quiconque. Le *respect* est d'ailleurs une des cinq grandes valeurs portées et soutenues par l'administration loupénoise.

La Ville ne fera aucun autre commentaire à cet égard.

- 30 -

Source : Pascal Tremblay, directeur  
Service des communications | 418 867-6706